



Retenue forfait logement RSA

Par **Anissa59**, le **12/10/2020** à **13:52**

Bonjour

Je perçois le rsa depuis 2013 je participe aux charges du foyer car je suis hébergé par mes parents.

La caf me déduit le forfait logement depuis l'obtention de mon rsa.

J'ai demandé un remboursement de la caf mais ils veulent me rembourser que 2 ans .

Ai-je droit à un remboursement de la totalité du forfait logement depuis l'obtention de mon rsa

Est-ce une erreur de leur part ?

Merci de me répondre.